

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2024 – 65**

**Objet :
Candidature au label « Vignobles et Découverte »**

Date de la convocation : 02/11/2024
 Nombre de conseillers en exercice : 18
 Nombre de présents : 13
 Nombre de votants : 17

Votes	
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre et le six novembre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Etaient présents : BARRAL Thibaut, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CUTANDA Joseette, DESCAMPS Danièle, LAFON Alain, OULLIE Laurent, ORTUNO Thierry, MARY Julien, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, CLAVEL Inès, VALERO Fanny

Etaient absents excusés : ALVERGNE Brice (donne pouvoir à CUTANDA Joseette), BONIOL Karine (donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise), MANDON Éric (donne pouvoir à LAFON Alain), CORIA Mathieu (donne pouvoir à PARRA Christophe),

Absents : REKKAB Claude,

Créé en 2009, le label « Vignobles et Découvertes » est attribué, pour une durée de 3ans, par Atout France, après recommandation du Conseil Supérieur de l'Œnotourisme, à une destination à vocation touristique et agricole, proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visites de caves et dégustations...)

Le Pays Cœur d'Hérault est le porteur de projet au sein de notre territoire et en assure la gestion, l'animation, le développement et la promotion de la marque « Vignobles & découvertes ».

Ce label a été obtenu par le Pays Cœur d'Hérault et ses 3 offices du tourisme en décembre 2015 qui ont lancé en partenariat avec Hérault Tourisme, la destination « Languedoc Cœur d'Hérault ».

Les 135 partenaires actuels se regroupent en différentes catégories de prestataires telles que les caveaux, les hébergements, les restaurants, les sites patrimoniaux, les activités, les événements...

L'engagement dans ce label permet entre autres, de :

- Participer au développement de l'attractivité touristique de la région viticole et parfaire l'identité de notre territoire comme destination œnotouristique
- Participer à la construction d'un projet collectif en fédérant les différents acteurs du territoire pour une offre identitaire de la destination
- Obtenir une visibilité à l'internationale (Atout France), avec une image de qualité
- Cibler la niche de la nouvelle clientèle « néophyte » attirée par l'univers du vin
-

Cet engagement permet également de profiter de :

- Une visibilité sur les supports de communication (Site internet, Facebook,...)
- Une formation et de la mise à disposition d'outils tel que « Le comporte » (Sac à dos vigneron)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault

- Une dynamique de réseau avec les socioprofessionnels du territoire

Cet engagement signifie :

- la participation aux actions du réseau au minimum une fois par an
- le respect du cahier des charges du label
- le respect des critères
-

L'obtention du label « Vignobles et Découverte », label français gratuit, pour la commune permettra de valoriser son équipement touristique majeur, à savoir le camping « L'Affenage », dans le but d'attirer de nouveaux visiteurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE

la candidature à l'obtention du label « Vignobles et Découverte »

AUTORISE

Monsieur le Maire à déposer une demande d'obtention et signer tout document et annexes à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 6 novembre 2024

Le Maire

Thibaut BARRAL

